

INS EA MMInstitut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 21 Décembre 2023****TAUX DES BOURSES ERASMUS +
PROGRAMME 2023-2025**

Délibération n°DELIB_16_FI_23_12_21_TX_BOURSES ERASMUS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 décembre 2023.

VU

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date 8 décembre 2023.

VU

- Le programme ERASMUS n°2023-1-FR01-KA131-HED-000125792 et la convention de subvention de l'agence Erasmus + ;
- Considérant la nécessité de définir les taux de bourse dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Erasmus+ pour l'école des Beaux-Arts de Marseille pour le programme ;

Le Président,

EXPOSE

L'INSEAMM a obtenu une subvention de l'agence Erasmus + pour la période du 1er juin 2023 au 31 juillet 2025 d'un montant de **61 650,00 €** (programme ERASMUS 2023-1-FR01-KA131-HED-000125792)

La subvention se décompose de la manière suivante :

Activités	Nombre de participant-e-s	Montant subventionné
Mobilité étudiante	21	33 720,00 €
<i>Dt Mobilité des étudiants à des fins d'études</i>	17	28 560,00 €
<i>Dt Mobilité des étudiants à des fins de stage</i>	5	5 160,00 €
Mobilité du personnel	9	7 245,00 €
<i>Dt Mobilité du personnel à des fins d'enseign.</i>	7	5 635,00 €
<i>Dt Mobilité du personnel à des fins de format.</i>	2	1 610,00 €
Contribution à l'organisation du projet	30	12 000,00 €
TOTAL		52 965 €

Au regard des crédits alloués et des instructions de l'agence Erasmus +, il est proposé au Conseil d'Administration de fixer les montants des allocations aux bénéficiaires du programme comme suit :

- Mobilité étudiante à des fins d'études / stage en Europe - Part fixe

	Étudiant-e-s en mobilité d'étude	Étudiant-e-s en mobilité de stage
Groupe 1 à 14 – Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni	600€	750€
Groupe 2 – Allemagne, Autriche, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	540€	690€
Groupe 3 – Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Macédoine du Nord, Tchéquie, Turquie	490€	640€
Pays tiers non associés au programme (reste du monde)	700€	700€

- Mobilité étudiante à des fins d'études / stages en Europe - Part additionnelle

Le programme permet d'attribuer des aides complémentaires :

- **Un forfait fixe de 250€ / mois** pour des étudiant-es en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD).
- **Un complément financier de 50€** pour les étudiant-es ayant choisi un moyen de transport à moindre empreinte carbone pour se rendre dans leur pays de mobilité. Dans la mesure où ces alternatives existent, les participants sont encouragés à utiliser pour leur mobilité des modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre : train, bus et covoiturage. Ce complément vise à couvrir le coût plus élevé de ces modes de transport. Une vérification de la réalité de l'utilisation de ces modes de transport sera effectuée par l'établissement (justificatifs de dépenses).

- Mobilité du personnel

Groupe	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14 ^{ème} jour d'activité	Taux journalier du 15 ^{ème} au 60 ^{ème} jour d'activité (70%)
1 à 14	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni	119€	83,30€
2	Allemagne, Autriche, Chypre, Espace, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	106€	74.20€
3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Macédoine du Nord, Tchéquie, Turquie	92€	64.40€
4 à 13	Pays tiers non associés au programme (reste du monde)	180€	126€

Les montants sont fixes. Les journées de voyage aller-retour sont également prises en compte pour le calcul des frais de séjour.

- Frais de voyage

Distance en km	Moyen de transport standard	Moyens de transport écoresponsable
- 100km	23€	0€
100-499km	180€	210€
500-1 999km	275€	320€
2 000-2 999km	360€	410€
3 000-3 999km	530€	610€
4 000-7 999km	820€	--
+ 8 000km	1 500€	--

Le calcul du taux applicable se fait sur un seul trajet.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les taux des bourses pour les mobilités citées dans l'exposé pour la période financée.

Article 2 : D'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget primitif 2024 de l'INSEAMM.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 21 décembre 2023

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 21.12.23

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le : 22.12.23